

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Lundi, 22 Mars 2010**

L'an Deux Mille Dix, le lundi vingt-deux mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 12 Mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>21</b>

Le Député-Maire, F. REISS  
Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER.

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. AY - M. BLAISE – M. BOISSIER – M. BURT – Mme BRENDEL-KOEHLER  
Mme HAETTEL – Mme HAUSER - Mme KAISER – M. KETTERING - Mme KLEIN –  
M. KOTLENGA – Mme JAECK - M. SCHNEIDER – M. UHLMANN –  
M. VANOVERBECKE

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>5</b>
-------------------------------------	----------

M. BUCHER, qui donne pouvoir à Melle GUILLIER  
M. WALD, qui donne pouvoir à M. KETTERING  
M. STEINMETZ, qui donne pouvoir à M. SCHNEIDER  
Mme WEISBECKER, qui donne pouvoir à M. BOISSIER  
Mme PAWLOWSKI, qui donne pouvoir à Mme WEISS

<b>ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR</b>	<b>1</b>
-------------------------------------	----------

Mme FEST

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 21 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2010.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Présentation et adoption des comptes administratifs de l'exercice 2009 et des comptes de gestion du Trésorier.
5. Affectation des résultats d'exécution 2009.
6. Vote des taux des taxes locales directes.
7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2010 :
  - 7/1 Bilan des autorisations de programme au titre de la 3<sup>ème</sup> et de la 4<sup>ème</sup> tranche du projet de Ville
  - 7/2 Budget Principal.
  - 7/3 Budget Annexe Lotissement Gries.
  - 7/4 Budget Annexe Lotissement les Prés.
  - 7/5 Budget Annexe Lotissement Forêt.
  - 7/6 Budget annexe chaufferie au bois.
  - 7/7 Budget annexe camping du Heidenkopf.
8. Le Moulin 9 : décisions complémentaires en vue de la reprise en gestion directe de l'équipement.
9. Bilan 2009 et subvention de fonctionnement 2010 au CCAS.
10. Bilan 2009 et subvention de fonctionnement et d'investissement 2010 à l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs.
11. Bilan 2009 et subvention de fonctionnement 2010 à l'OCSL.
12. Bilan 2009 d'exploitation de la piscine des Aqualies.
13. Bilan 2009 d'exploitation de la Maison de l'Archéologie et de la bibliothèque municipale.
14. Urbanisation du Gries : bilan de la concertation et lancement d'une nouvelle démarche.
15. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 15/1 Fête de la Musique 2010 : subvention à l'association IROCKOIS.
  - 15/2 Subvention d'investissement à la paroisse protestante.

- 15/3 Conventions d'occupation de locaux rue des juifs avec l'association TVN et l'EPSAN.
- 15/4 Lotissement de la forêt : attribution de terrains à bâtir.
- 15/5 Bilan des acquisitions et cessions foncières 2009.
- 15/6 Péricolaire : renouvellement de la convention de partenariat avec la CAF.
- 15/7 Camping municipal : transfert au budget annexe du terrain et fixation des durées

d'amortissements des biens.

- 15/8. Acquisition d'un terrain Rte de Jaegerthal.
- 15/9 Subvention pour un voyage pédagogique à Berlin.
- 15/10. Cession de terrain Rue du Chevreuil.
- 15/11. Demande de subvention en vue de la réalisation d'un diagnostic énergétique à la piscine.
- 15/12 Demande de subvention étude de développement du Camping du Heidenkopf.

#### 16. Divers et communications

#### 17. Affaires de personnel :

- 17/1 Création de postes d'agents saisonniers au service espaces verts.
- 17/2 Création de postes d'agents saisonniers en vue du fonctionnement du golf sur pistes.
- 17/3 Création d'un poste CAE Passerelle affecté au Camping Municipal du Heidenkopf.

### ALLOCUTION DE M. LE DEPUTE-MAIRE

*M. le Maire ouvre cette séance de lendemain d'élections régionales. Il constate qu'il n'y a pas eu de regain de civisme au niveau de la participation du 2<sup>ème</sup> tour. Il est satisfait que « les trains continuent à rouler à droite en Alsace ».*

*Avec un brin d'humour, cette phrase est symbolique dans la mesure où les transports représentent 50 % des dépenses de la Région. C'est la Région qui subventionne les déficits générés notamment par les TER.*

*Quelques résultats surprenants sont à relever, tels que ceux de la commune de Biblisheim en raison des nuisances générées par l'implantation de la société TRANSMETAUX.*

*Toujours est-il que la victoire de Philippe RICHERT est indiscutable.*

*M. BURT intervient pour poser une question après avoir lu la rapide biographie de M. RICHERT : est ce que l'ascenseur est toujours en marche ? Est-ce que l'éducation nationale est toujours à niveau ?*

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2010.**

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2010.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2010 est adopté à l'unanimité.**

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2010, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 16 Mars 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.
- **Commissions Réunies du 17 Mars 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Se sont également réunis depuis cette date :

- **19 Février 2010** : Commission Culture et Vie associative.
- **23 Février 2010** : Comité de pilotage étude Camping
- **25 Février 2010** : Commissions Réunies consacrées à l'urbanisme dans le cadre de la transformation du POS en PLU en présence du parc Naturel des Vosges du Nord.
- **15 Mars 2010** : Comité de Pilotage PLU.
- **17 Mars 2010** : Commission du Développement Durable

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin 2009 en matière de marchés publics.**

**Période du 15 février au 19 mars 2010**

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

**Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.**

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT H.T
Mission de conception de la décoration du Hall et de la façade du Moulin 9	E. MAHLER	4.500 €

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal :

<b>TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b>
--

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
16/02/2010	31	258	26, Route de France	17 ares 22	Immeuble	RENONCIATION	22/02/2010
19/02/2010	9	357 - 358	4, Rue du Maréchal Leclers	8 ares 62	Immeuble	RENONCIATION	01/03/2010
22/02/2010	51	454/25	9, Rue Nicolas Henrich	5 ares 32	Immeuble	RENONCIATION	03/03/2010
24/02/2010	50	392a – 392b	7, Rue des Pommiers	8 ares 18	Immeuble	RENONCIATION	03/03/2010
12/03/2010	30	619 – 621 - 623	Lieudit "Meisenberg"	4 ares 28	Terrain	RENONCIATION	18/03/2010

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
PC	Edifier un bâtiment d'habitation	Rue du Nord	28/01/2010	3068 €
PC-M2	Edifier une maison d'habitation	Rue de la Vallée	01/02/2010	815 €
PC	Démolir 2 bâtiments et transformer une grange en logements et garages	6, Rue d'Alsace	02/02/2010	4918 €
DP	Travaux sur	6, Chemin Vert	02/03/2010	/

	construction existante			
<b>PC</b>	Edifier une maison d'habitation	Rue de la Vallée	02/03/2010	2247 €
<b>DP</b>	Installer une piscine	26, Rue des Chasseurs	08/03/2010	/
<b>DP</b>	Transformer 2 chambres et un bureau en bureau professionnel	6C, Rue de la Concorde	18/03/2010	870 €

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

### **3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire expose :

Le bureau de la CCPN a d'abord évoqué la situation de l'UPPN qui organise à nouveau un salon de l'innovation à la Maison Rouge de Mertzwiller (40 exposants attendus). Il faut espérer qu'il ne soit pas annulé comme ce fut le cas il y a un an.

Un projet d'aménagement des abords du giratoire du Sandholz a été pré-validé.

Le transfert des services périscolaires existants a également été évoqué. Ce transfert est prévu pour la rentrée 2010/2011. Différentes dispositions sont à prendre au niveau des personnels.

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 29 mars prochain au cours duquel le budget primitif sera adopté. La CCPN sera notamment amenée à fixer le taux de cotisation foncière des entreprises. La suppression de la taxe professionnelle au bénéfice d'une Contribution Economique Territoriale est plutôt favorable à la CCPN. Il faudra voir la pérennisation de la CET dans les années à venir.

Pour 2010, de nouveaux investissements sont prévus :

- Itinéraires cyclables.
- PIG 67 : poursuite de l'OPAH.
- SIG intercommunal (85 .000 €).
- Transformation des locaux du siège suite à leur acquisition.
- Aménagement de micro crèches.
- Création d'un logement d'urgence à Reichshoffen.

### **4. Présentation et adoption des comptes administratifs 2009 et des comptes de gestion du Trésorier.**

M. le Maire expose :

La présente note retrace de manière synthétique les résultats d'exécution des budgets 2009. L'intégralité des documents officiels sont à la disposition des conseillers au service financier.

Les comptes administratifs de l'exercice 2009 laissent apparaître les résultats d'exécution suivants :

2009 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6 860 908,32 €	7 704 207,13 €	<b>843 298,81 €</b>	3 534 466,20 €	3 320 532,70 €	<b>-213 933,50 €</b>	<b>629 365,31 €</b>
Chaufferie	276 718,94 €	244 052,56 €	<b>-32 666,38 €</b>	123 004,43 €	115 295,85 €	<b>-7 708,58 €</b>	<b>-40 374,96 €</b>
Camping	36 846,49 €	30 627,69 €	<b>-6 218,80 €</b>	4 525,21 €	0,00 €	<b>-4 525,21 €</b>	<b>-10 744,01 €</b>
Forêt	405 883,52 €	405 883,52 €	<b>0,00 €</b>	413 867,92 €	500 000,00 €	<b>86 132,08 €</b>	<b>86 132,08 €</b>
Gries	263 534,95 €	263 581,04 €	<b>46,09 €</b>	527 069,90 €	263 534,95 €	<b>-263 534,95 €</b>	<b>-263 488,86 €</b>
Prés	14 677,90 €	114 045,75 €	<b>99 367,85 €</b>	7 338,95 €	7 338,95 €	<b>0,00 €</b>	<b>99 367,85 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 858 570,12 €</b>	<b>8 762 397,69 €</b>	<b>903 827,57 €</b>	<b>4 610 272,61 €</b>	<b>4 206 702,45 €</b>	<b>-403 570,16 €</b>	<b>500 257,41 €</b>

Soit un résultat consolidé de **500.257,41 €**

#### A. Compte administratif Principal.

Les taux de réalisation se déclinent comme suit (hors virement à la section d'Investissement) :

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Tx réalisation
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 756 919 €</b>	<b>1 708 911 €</b>	97,27%
60	Achats et variations de stocks	869 450 €	871 769 €	100,27%
61	Services extérieurs	500 700 €	463 777 €	92,63%
62	Autres services extérieurs	317 369 €	304 245 €	95,86%
63	Impôts et taxes	69 400 €	69 120 €	99,60%
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 804 500 €</b>	<b>2 789 811 €</b>	99,48%
621	Personnel extérieur	3 690 €	4 252 €	115,23%
633	Impôts, taxes et versements assimilés	43 170 €	42 820 €	99,19%
64	Charges de personnel	2 757 640 €	2 742 739 €	99,46%
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 284 350 €</b>	<b>1 246 238 €</b>	97,03%
<b>14</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>10 000 €</b>	<b>9 567 €</b>	95,67%
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>133 500 €</b>	<b>96 095 €</b>	71,98%
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>347 231 €</b>	<b>295 506 €</b>	85,10%
<b>023</b>	<b>Virement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	0,00%
<b>68</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>256 500 €</b>	<b>255 826 €</b>	99,74%
<b>675 + 676</b>	<b>Immobilisations cédées</b>	<b>458 954 €</b>	<b>458 954 €</b>	100,00%
		<b>7 051 954 €</b>	<b>6 860 908 €</b>	<b>97,29%</b>

**Commentaire :** les dépenses sont réalisées à plus 97 %, soit encore en amélioration par rapport au CA 2008 (taux de réalisation légèrement inférieur à 97 %).  
Les charges de personnel sont réalisées à 99,48 % permettant de relever l'exactitude des prévisions budgétaires.

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Tx réalisation
70	Produits des services et du domaine	1 168 050 €	1 188 674 €	101,77%
73	Impôts et taxes	4 021 100 €	4 087 920 €	101,66%
74	Dotations et participations	1 212 500 €	1 202 164 €	99,15%
75	Autres produits de gestion courante	389 750 €	380 441 €	97,61%
013	Atténuation de" charges	37 100 €	49 416 €	133,20%
76	Produits financiers	300 €	315 €	104,92%
77	Produits exceptionnels	410 200 €	408 323 €	99,54%
78	Reprise sur amortissements	- €	- €	0,00%
776	Différence sur réalisations	51 954 €	51 954 €	100,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	335 000 €	335 000 €	100,00%
		<b>7 625 954 €</b>	<b>7 704 207 €</b>	<b>101,03%</b>

**Commentaire :** les recettes sont exécutées à 101.03 %, soit une appréciation encore plus précise qu'en 2008.

Conduisant à former un résultat de fonctionnement de :

**843.298,81 €**

Par rapport à 1.236.758,99 € pour l'exercice 2008

Au niveau de l'investissement les dépenses et recettes ont été réalisées comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES				RECETTES			
			PREVU 2009	REALISE 2009	Taux d'exécution	REPORTS	PREVU 2009	REALISE 2009	Taux d'exécution	REPORTS
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	425 204 €	361 380 €	84,99%	2 000 €	3 752 419 €	2 452 774 €	65,37%	1 500 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	601 700 €	606 761 €	100,84%	0 €	97 600 €	0 €	0,00%	0 €
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	17 300 €	13 877 €	80,21%	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	82 800 €	82 798 €	100,00%	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	5 000 €	59 957 €	1199,13%	4 700 €	51 954 €	458 954 €	883,38%	0 €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	37 650 €	20 851 €	55,38%	11.000 €	16 000 €	12 005 €	75,03%	0 €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	36 500 €	34 661 €	94,96%	9 100 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
109	Sport	Matériels et bâtiments sportifs dont modernisation piscine	15 800 €	12 155 €	76,93%	2.800 €	13 000 €	13 002 €	100,01%	0 €
110	Tourisme	Achat camping	303 700 €	303 802 €	100,03%	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices culturels et du cimetière	27 500 €	20 953 €	76,19%	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
112	Celtic		- €	- €	0,00%	0 €	8 350 €	8 354 €	100,05%	0 €
113	Aménagement et projet urbain	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	1 340 900 €	1 184 645 €	88,35%	157 500 €	229 800 €	65 328 €	28,43%	176 600 €
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	1 018 700 €	321 059 €	31,52%	588.500 €	81 300 €	20 280 €	24,94%	52 100 €
115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et SIG	1 500 €	- €	0,00%	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
116	Lotissement Heidenkopf	Solde opération + Commercialisation 4 terrains à bâtir	42 000 €	33 665 €	80,15%	8 300 €	681 731 €	289 837 €	42,51%	346 000 €

117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	103 000 €	103 931 €	100,90%	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
118	Sinistres	Travaux suite à sinistres déclarés assurance DO	- €	- €	0,00%	0 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	18 100 €	12 110 €	66,91%	0 €	2 100 €	0 €	0,00%	2 100 €
163	Développement Durable	Investissements en matière de DD	174 000 €	99 521 €	57,20%	42 100 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
162	PLU	Transformation du POS en PLU	25 000 €	972 €	3,89%	22 000 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
164	LARC	Travaux d'extension et de modernisation	621 800 €	238 540 €	38,36%	340 000 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	36 100 €	22 829 €	63,24%	7 000 €	0 €	0 €	0,00%	0 €
	<b>TOTAUX</b>		<b>4 934 254 €</b>	<b>3 534 466 €</b>	<b>71,63%</b>	<b>1 195 000 €</b>	<b>4 934 254 €</b>	<b>3 320 533 €</b>	<b>67,30%</b>	<b>578 300 €</b>

Le taux de réalisation des opérations d'investissement s'établit ainsi à :

- ⇒ **71,63 % pour les dépenses** par rapport 62,96 % en 2008
- ⇒ **67,30 % pour les recettes** par rapport à 61,17 % en 2008

La commune a contracté un emprunt de 750.000 € en fin d'exercice 2009.

L'objectif du plan de relance a pu être atteint et la Préfecture du Bas Rhin a notifié à la commune le bénéfice du FCTVA à n+1 à compter de 2010.

### **B. Budget annexe lotissement Les Prés.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2009	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Prés	14 677,90 €	114 045,75 €	<b>99 367,85 €</b>	7 338,95 €	7 338,95 €	<b>0,00 €</b>	<b>99 367,85 €</b>

Au 31/12/09 il ne reste aucun terrain de construction à céder. Ce budget sera soldé au courant de l'exercice 2010.

### **D. Budget annexe lotissement Gries.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2009	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Gries	263 534,95 €	263 581,04 €	<b>46,09 €</b>	527 069,90 €	263 534,95 €	<b>-263 534,95 €</b>	<b>-263 488,86 €</b>

Un mandat de suivi d'étude préfinancé a été confié à la SEMHA début 2007.

A l'issue de la concertation avec le public engagée en mai 2009, le projet sera retravaillé et un périmètre définitif devra être arrêté en 2010.

### **E. Budget annexe lotissement de la Forêt.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2009	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Forêt	405 883,52 €	405 883,52 €	<b>0,00 €</b>	413 867,92 €	500 000,00 €	<b>86 132,08 €</b>	<b>86 132,08 €</b>

Les travaux de viabilisation du lotissement sont en cours et le certificat de viabilité est attendu au courant du printemps 2010, document préalable à la cession des premiers terrains.

### **F. Budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2009	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Chaufferie	276 718,94 €	244 052,56 €	-32 666,38 €	123 004,43 €	115 295,85 €	-7 708,58 €	-40 374,96 €

Un déficit global d'environ 40.000 € par rapport à 70.000 € en 2008 est constaté.

L'ajustement tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 devrait permettre d'équilibrer ce budget en 2010.

### **G. Budget annexe du camping du Heidenkopf.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2009	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Camping	36 846,49 €	30 627,69 €	-6 218,80 €	4 525,21 €	0,00 €	-4 525,21 €	-10 744,01 €

La première saison d'exploitation conduit à constater un déficit d'exploitation de 6.218 €  
Divers travaux d'investissement sont réalisés pendant la fermeture annuelle et l'étude de développement a été lancée.

M. le Député-Maire quitte la salle des débats et le Conseil Municipal élit à l'unanimité  
M. Jean-Pierre BONNEVILLE comme président de séance.

M. BONNEVILLE indique que les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

M. BURT relève le très bon taux d'exécution des dépenses et des recettes et félicite les agents de la ville pour avoir atteint ces objectifs.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu les comptes administratifs et la note de synthèse y relative du 12 mars 2009,

Vu l'absence de M. le Maire,

Sur proposition des Commissions Réunies du 18 mars 2010,

Délibérant sur les six Comptes Administratifs de l'exercice 2009 dressés par M. Frédéric REISS, Maire,

Après s'être fait présenter au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes, Lotissement les Prés, Lotissement Gries, chaufferie au bois, Lotissement de la Forêt, camping municipal

du Heidenkopf, les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2008,

Vu la présentation par M. Jean-Pierre BONNEVILLE des grandes lignes qui caractérisent les six comptes administratifs 2009 analysés et comparés aux prévisions budgétaires,

**décide à l'unanimité :**

d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2009 selon les balances ci-dessous :

2009 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6 860 908,32 €	7 704 207,13 €	<b>843 298,81 €</b>	3 534 466,20 €	3 320 532,70 €	<b>-213 933,50 €</b>	<b>629 365,31 €</b>
Chaufferie	276 718,94 €	244 052,56 €	<b>-32 666,38 €</b>	123 004,43 €	115 295,85 €	<b>-7 708,58 €</b>	<b>-40 374,96 €</b>
Camping	36 846,49 €	30 627,69 €	<b>-6 218,80 €</b>	4 525,21 €	0,00 €	<b>-4 525,21 €</b>	<b>-10 744,01 €</b>
Forêt	405 883,52 €	405 883,52 €	<b>0,00 €</b>	413 867,92 €	500 000,00 €	<b>86 132,08 €</b>	<b>86 132,08 €</b>
Gries	263 534,95 €	263 581,04 €	<b>46,09 €</b>	527 069,90 €	263 534,95 €	<b>-263 534,95 €</b>	<b>-263 488,86 €</b>
Prés	14 677,90 €	114 045,75 €	<b>99 367,85 €</b>	7 338,95 €	7 338,95 €	<b>0,00 €</b>	<b>99 367,85 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 858 570,12 €</b>	<b>8 762 397,69 €</b>	<b>903 827,57 €</b>	<b>4 610 272,61 €</b>	<b>4 206 702,45 €</b>	<b>-403 570,16 €</b>	<b>500 257,41 €</b>

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée délibérante. Il remercie les conseillers municipaux de la confiance accordée à la municipalité en matière d'exécution budgétaire. Il remercie également le Directeur Général des Services, M. HELMSTETTER, et le Directeur Général des Services Adjoint, M. WEISGERBER, pour la rigueur de leur travail tout au long de l'année. Il en profite pour féliciter M. Alain WEISGERBER pour sa promotion en tant qu'Attaché Administratif.

**H. Comptes de Gestion du Trésorier.**

Les comptes administratifs sont conformes en tous points aux comptes de gestion établis par Mme la Trésorière. Ils peuvent par conséquent être adoptés.

**COMPTES DE GESTION**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition des Commissions Réunies du 18 mars 2010,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 (Principal, Chaufferie au bois, lotissements et camping), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, Mme Ghislaine DEMANGE, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir pris acte de l'approbation par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2009 ci dessus se rapportant aux différents budgets,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 de chacun des budgets susvisés, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats des comptes administratifs ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**déclare à l'unanimité :**

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Comptable de la Collectivité, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**5. Affectation des résultats d'exécution 2009.**

M. le Maire expose :

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir le besoin de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses restant à réaliser.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

Ainsi, vu les excédents dégagés sur les différents budgets, l'affectation des résultats est proposée comme suit :

- **au titre du budget principal** : d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 843.298,81 € au compte 1068 « Réserves » en recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement de 213.933,50 € et participer au financement des dépenses reportées par réduction de l'emprunt prévisionnel. Le déficit de la section d'investissement de 213.933,50 € est reporté.
- **au titre du budget annexe Gries**, le report du déficit d'investissement de 263.534,95 € et de l'excédent de fonctionnement de 46,09 €
- **au titre du budget annexe Prés**, le report de l'excédent de fonctionnement de 99.367,85 €
- **au titre du budget annexe Forêt**, le report de l'excédent d'investissement de 86.132,08 €
- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur**, le report du déficit de fonctionnement de 32.666,38 € et du déficit d'investissement de 7.708,58 €

- **au titre du budget annexe Camping du Heidenkopf**, le report du déficit de fonctionnement de 6.218,80€ et du déficit d'investissement de 4.525,21 €

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau des comptes administratifs 2009,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010, et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 843.298,81 € au compte 1068 « Réserves » en recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et participer au financement des dépenses reportées par réduction de l'emprunt prévisionnel. Le déficit de la section d'investissement de 213.933,50 € est reporté.
- b) le report du déficit d'investissement de 263.534,95 € et de l'excédent de fonctionnement de 46,09 € au titre du budget annexe lotissement Gries.
- c) le report de l'excédent de fonctionnement de 99.367,85 € au titre du budget lotissement les Prés,
- d) le report de l'excédent d'investissement de 86.132,08 € au titre du budget lotissement Forêt,
- e) le report du déficit de fonctionnement de 32.666,38 € et du déficit d'investissement de 7.708,58 € au titre du budget annexe chaufferie au bois,
- f) le report du déficit de fonctionnement de 6.218,80 € et du déficit d'investissement de 4.525,21 € au titre du budget annexe Camping du Heidenkopf.

**prend acte :**

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans les budgets primitifs 2010.

**6. Vote des taux des taxes directes locales.**

M. le Maire expose :

Il est rappelé que le régime fiscal de la taxe professionnelle communautaire adopté par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains prévoit que c'est

l'établissement public de coopération intercommunale qui prélève l'ensemble de la taxe professionnelle des communes qui constituent son territoire.

L'E.P.C.I. reverse annuellement aux communes membres le produit de la taxe professionnelle perçu par elles l'année de création de la communauté, diminué des transferts de charges.

Le montant du reversement de TP a été modifié en 2007 suite à l'adoption du montant des transferts de charges concomitants aux transferts de compétence. Le montant initial de 946.823 € est désormais réduit de 108.422,63 € et s'élève donc à

**838.400,23 €**

Par ailleurs, la Communauté de Communes a reversé pour 2009 une dotation de solidarité de

**183.867 €**

calculée selon les critères suivants :

- le premier prend en compte l'accroissement des bases de TP dans chaque commune (cette première part est destinée à récompenser les communes dynamiques en matière d'accueil d'entreprises nouvelles)
- le deuxième prend en compte la revalorisation du taux de TP qui est prévu de devenir unique au terme d'une période de 10 ans sur l'ensemble du territoire
- le troisième prend en compte le produit moyen de TP par habitant ; il est destiné à assurer à chaque commune membre une ressource minimum issue de la TP.

Dans la mesure où la période de 10 ans de convergence des taux est achevée, ces critères seront modifiés au courant de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état N° 1259 MI établi par les services fiscaux qui ne comporte donc plus de ligne " taxe professionnelle " faisant ressortir l'évolution des bases de la fiscalité directe :

	<b>BASES 2009</b>	<b>BASES 2010</b>	<b>Evol 09/10</b>	<b>PRODUIT 2010 à taux constant</b>
Taxe d'habitation	3 757 482 €	3 850 000 €	<b>2,46%</b>	577 885 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 244 150 €	4 354 000 €	<b>2,59%</b>	614 785 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67 293 €	66 700 €	<b>-0,88%</b>	40 260 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 068 925 €</b>	<b>8 270 700 €</b>	<b>2,50%</b>	<b>1 232 930 €</b>

**A taux égal, le produit prévisionnel de l'impôt s'élèverait ainsi à 1.232.930 € par rapport à un produit 2009 de 1.203.890 €.**

Ainsi, la seule variation des bases de 2009 à 2010 permet de dégager un produit supplémentaire de :

**29.040 €**

soit une progression du produit de **2,50 %** par rapport à 2009.

Lors du débat d'orientation budgétaire pour 2010, le Conseil Municipal avait souhaité envisager une hausse des taux de l'ordre de 2 %. Une telle augmentation n'engendre cependant qu'un produit complémentaire de l'ordre de 23.000 €

Au vu de ces éléments, la municipalité **propose de maintenir en 2010 les taux actuels.**

En effet, malgré une évolution défavorable du niveau de recettes de fonctionnement, il est proposé dans un premier temps de consentir un effort particulier au niveau des dépenses de fonctionnement et de certaines autres recettes avant d'envisager le recours à la fiscalité.

Ainsi, diverses mesures seront à étudier précisément au courant de l'exercice 2010 :

- Augmentation de la taxe sur l'électricité : revenir au taux maximum de 8 % (+25.000 €),
- Réajuster certains tarifs de service publics (entrées scolaires piscine, grille tarifaire Moulin 9) afin de faire porter l'effort par les usagers du service et non l'ensemble des contribuables,
- Envisager une augmentation du taux de TLE,
- Revoir éventuellement le montant du reversement au titre des eaux pluviales au SDEA,
- Envisager le non remplacement de certains agents et mutualiser certaines compétences,
- Réduire le niveau de dépense sur le poste fêtes et cérémonies,
- Figurer l'évolution des subventions directes aux associations (notamment OT/SI).

## DEBAT

A l'issue de la présentation de l'exposé de M. le Maire, M. BURT indique que son groupe approuvera la proposition de maintien des taux.

Il souhaite néanmoins que les Niederbronnois soient d'ores et déjà informés qu'une augmentation des taux d'imposition sera nécessaire en 2011 au vu de l'évolution de la recette issue des jeux.

Concernant les mesures budgétaires proposées par ailleurs, M. BURT évoque le rôle d'une « commission des usagers » à associer à des réflexions concernant l'augmentation des tarifs de service public.

M. le Maire précise que l'évolution envisagée en 2011 dépendra du niveau de la recette des jeux.

Concernant une « commission des usagers », cette dernière n'existe plus depuis le transfert des services eau et assainissement au SDEA. Un « conseil des sages » pourrait toutefois voir le jour.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2010,

Vu la fiche analytique N° 1259 présentant l'évolution des bases d'imposition des 3 taxes directes locales 2009 à 2010,

En exécution de la proposition du Conseil Municipal du 2 février 2009 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

**constate :**

a) une progression des bases d'imposition de 2,50 % qui passent, hors taxe professionnelle, de 8.068.925 € en 2009 à 8.270.700 € en 2010,

**décide à l'unanimité :**

b) de maintenir en 2010 les taux d'imposition des trois taxes au niveau actuel.

**7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2010.**

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010**

**Présentation des dépenses et recettes reportées de l'exercice 2009.**

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2009 non mandatées et à reporter sur l'exercice 2010 s'élèvent à :

**1.195.000 €**

soit environ 24,21 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2009 (4.934.254,10 €).

Les reports de dépenses les plus importants concernent :

-	Projet de ville tranches 3 et 4 :	157.500 €
-	Programme de gros entretien VRD et éclairage public :	588.500 €
-	Programme en matière de développement durable :	42.100 €
-	Modernisation du Relais Culturel :	340.000 €

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31/12/09 pour un montant de 578.300 €

## Dépenses de fonctionnement

Pour la **section de fonctionnement** et par comparaison aux prévisions budgétaires 2009, **les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6.585.000 €** par rapport à une prévision 2009 totale de 7.625.954,10 € (autofinancement compris),

- **Les charges à caractère général** (chapitre globalisé 011) passent d'une prévision de 1.756.918,97 € en 2009 à 1.755.580 € pour 2010.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2009 était de 1.708.911,24 €.*

*Cet article retrace des dépenses fluctuantes par nature (énergie, fluides, petites fournitures etc...). Un ajustement sera opéré au stade du BS en cas de nécessité.*

- **Les charges de personnel** (chapitre globalisé 012) passent d'une prévision de 2.804.500 € en 2009 à 2.877.500 € en 2010, soit une progression de 2,6 %.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2009 était de 2.789.810,85 € et aura représenté 45,39 % des dépenses de fonctionnement réelles.*

*La progression des frais est due notamment à l'intégration du poste de directeur du Moulin 9, et l'augmentation de charges et cotisations diverses.*

*Cette prévision tient également compte d'une augmentation de 1 % de la valeur du point de rémunération de la fonction publique et du glissement vieillesse technicité (GVT) consécutif aux différents avancements d'échelon ou de grade.*

- **Les charges de gestion courantes** (chapitre 65) recouvrent pour la part la plus importante, les contributions obligatoires aux organismes intercommunaux (PNRVN, SDIS, SIVU du Wintersberg, Syndicat Zinsel du Nord) mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature).

Ce poste est ainsi estimé à 1.049.650 € pour 2010 en nouvelles prévisions (contre 1.284.350 € en 2009), soit une minoration de 234.700 €

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2009 était de 1.246.237,66 €.*

*La prévision de dépense est réduite en raison de la reprise en gestion directe du Moulin 9.*

*Il n'y a plus de subvention d'exploitation à verser, ni de mise à disposition du personnel à constater. Ces deux postes de dépenses auront représenté 261.000 € en 2009.*

*Si la prévision de contribution vers le S.IV.U du Massif du Wintersberg est prévue à la baisse (120.000 € contre 130.000 € en 2009), celle pour le S.D.I.S. est en augmentation avec 161.200 € contre 157.200 € en 2009.*

**Ainsi, la prévision totale des DEPENSES DE GESTION DES SERVICES est en recul de 2,95 % au stade du budget primitif.**

- **Les charges financières** (chapitre 66) s'établissent à 135.500 € par rapport à 133.500 € en 2009.

⇒ OBSERVATIONS :

*La dépense réalisée en 2009 aura été de 96.095,16 €.*

*La charge de l'intérêt de la dette a baissé sensiblement en 2009 dans la mesure où aucun emprunt nouveau n'a été contracté, mais également en raison de l'extinction des emprunts en francs suisses.*

*Une réserve de crédit est prévue en cas de mobilisation de la ligne de trésorerie (5.000 €). Ce poste ne représente néanmoins que 2,15 % des dépenses réelles de fonctionnement.*

*L'annuité de la dette s'élèvera en 2010 à 388.979,29 € dont 266.221,00 € au titre du capital (dépenses d'investissement) et 122.758,29 € au titre des intérêts (dépenses de fonctionnement).*

- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) s'établissent à 79.600 € par rapport à 347.213,23 € en 2009.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2009 aura été de 295.506,07 €, et portait essentiellement sur les écritures de reprise de déficit d'anciennes tranches du Lotissement Heidenkopf.*

*Le crédit proposé de 79.600 € porte sur un dernier déficit à intégrer (49.000 €), mais également sur la subvention d'exploitation qu'il est proposé de verser au Budget Annexe Camping en vue du financement de travaux et d'équipements.*

- **Les charges d'amortissements** (chapitre 68) s'établissent à 260.000 € par rapport à 256.500 € en 2009 (réalisé 255.825,77 €).

⇒ OBSERVATION :

*Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement pour les biens et matériels concernés et vient participer à l'autofinancement des investissements.*

*Elle contribue à former une part de l'autofinancement direct des dépenses de fonctionnement.*

*Pour mémoire, seuls les biens renouvelables font l'objet d'un amortissement. Les travaux de voirie ou les investissements immobiliers ne sont en effet pas amortissables par les communes.*

\*\*\*\*\*

## Recettes de fonctionnement

**Les prévisions totales de recettes s'élèvent à 6.585.000 €** par rapport à une prévision de 7.625.954,10 € en 2009 et une réalisation de 7.704.207,13 €

- **Les produits des services et du domaine** sont estimés à 1.102.800 € par rapport à 1.168.050 € en 2009.

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2009 était de 1.188.674,05 €.*

*La baisse des prévisions porte essentiellement sur la baisse de récupération de frais (Relais Culturel – 96.000 € frais de personnel mis à disposition), compensée partiellement par les recettes prévisionnelles en hausse aux Aqualies.*

*Les principaux postes de recettes sont :*

- *Les coupes de bois pour une estimation de 100.000 €,*
- *Le produit des entrées à la piscine pour une estimation de 460.000 €*
- *les redevances périscolaires pour 35.000 €, la location de la chasse pour 40.450 €*
- *Les remboursements de frais pour plus de 289.900 € (avantages en nature associations, récupération sur charges, etc...)*

- **Les impôts et taxes** (y compris le prélèvement sur le produit des jeux) sont évalués à 3.875.500 € **avec une prévision limitée à 1.500.000 € pour le produit des jeux contre 1.700.000 € en 2009,**

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2009 était de 4.087.920,06 €.*

*Ce poste de recettes est donc en recul par rapport à 2009 pour tenir compte notamment du niveau actuel du produit du prélèvement sur les jeux.*

- **Les dotations et subventions** s'élèvent à 1.140.600 € par rapport à 1.215.500 € en 2009,

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2009 était de 1.202.163,87 €.*

- **Les autres produits de gestion courante (loyers versés) sont estimés à 464.550 €** en progression par rapport à 2009 (389.750 €).

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2009 était de 380.441,60 €.*

*Cette recette concerne le revenu des immeubles de la commune issus des locations de logements et locaux propriétés de la ville.*

*La baisse des prévisions concerne la suppression du loyer de la CCPN suite à la cession du 2<sup>ème</sup> étage du Bureau Central. Celle-ci est compensée partiellement par la location de l'ancienne étude notariale au Réseau d'Animation Intercommunale.*

*Les prévisions de ce chapitre intègrent également le reversement de l'excédent dégagé par le Budget Annexe du Lotissement Les Prés (99.300 €), ainsi que la récupération de la participation des agents de la Ville au niveau des tickets restaurants (40.000 €).*

**L'autofinancement prévisionnel dégagé pour l'exercice s'élève au stade prévisionnel à 427.000 €, auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements pour 260.000 €, soit un total de :**

**687.000 €**

### Les orientations du programme d'investissement

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2010.

Il convient de relever que le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit 4.670.000 € de dépenses nouvelles.

Le programme d'investissement s'appuie sur les orientations prioritaires définies comme suit :

#### 4<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville

Poursuite des travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville en finalisant la 4<sup>ème</sup> tranche par la mise en valeur des vestiges archéologiques Place Jean Marchi.

Pour 2010, les crédits affectés à cette opération porteront sur 406.400 € TTC en plus du report de 157.500 € T.T.C. de l'exercice 2009.

La mise en valeur des vestiges portera à elle seule sur un montant de 375.000 € T.T.C. (travaux, honoraires, sondages, esquisses...).

## La restructuration et l'extension du Moulin 9

L'enveloppe financière réservée à ce projet portera en 2010 sur un montant de 2.876.100 € TTC (340.000 € de reports 2009 inclus).

En plus des travaux, ce crédit comporte l'acquisition de nouveau matériel son et lumière, de praticables et mobilier.

Pour l'aménagement du hall d'accueil un crédit de 39.500 € T.T.C. (maîtrise d'œuvre comprise) est prévu.

## Poursuivre un effort d'investissement conséquent de remise à niveau des voiries communales et de l'éclairage public

Au titre de la voirie communale, les programmes annoncés en 2009 sont achevés.

Pour 2010, les études et travaux suivants sont proposés :

- poursuite de l'étude globale d'aménagement de la rue de la vallée, avec réalisation par tranches par la suite,
- Renouvellement du marché à bon de commande de gros entretien de voirie.
- Aménagement de la partie urbanisée de la rue de la forêt pour permettre le projet de lotissement (enveloppe de 457.000 € TTC).
- poursuite de l'étude et aménagement de la rue de la ferme (enveloppe de 150.000 € en 2010 et 150.000 € en 2011).
- Poursuite du programme de renouvellement de l'éclairage public dans les quartiers du Montrouge (51.000 € TTC reports compris),
- Renouvellement de l'éclairage public de l'Allée des Tilleuls (enveloppe de 47.000 € TTC)

## Poursuivre l'équipement des services et entretenir le patrimoine immobilier.

Au stade du budget primitif les demandes en équipements suivants sont proposées afin de moderniser le fonctionnement de la collectivité, remplacer des matériels obsolètes, mettre aux normes des installations après contrôle ou réaliser des travaux d'entretien.

- Remplacement du parc des photocopieurs datant de 2001 et 2003. Ce remplacement pourra être traité sous forme de location avec option d'achat.
- Remplacement de matériels informatiques et acquisition de logiciels et de mobilier (15 à 20.000 € TTC),
- Renouvellement du système de téléphonie de l'hôtel de ville (date de 1993 – en cours de chiffrage)
- Travaux de mises aux normes électriques dans différents bâtiments communaux (10.000 € T.T.C.),
- Aménagement de locaux sanitaires dans le bâtiment 5 rue des Juifs dans le cadre de la location du Réseau d'Animation Intercommunale (8.000 €)

- Mise en place d'une détection intrusion à la Maison de l'Archéologie (10.000 €TTC)
- Remplacement de matériels obsolètes aux Aqualies pour 50.000 €TTC
- Modernisation du site internet et changement d'hébergeur (enveloppe de 6.000 €TTC)
- Acquisition de matériel pour les Services techniques (broyeur, motofraise, sécurisation du matériel) pour une enveloppe de 17.500 €TTC
- Extension du réseau de vidéo-protection, avec une première tranche de 20.000 €TTC

### **Engager un programme de rénovation des installations sportives**

Le projet de budget prend en compte la réfection de deux courts de tennis extérieurs pour une enveloppe de 60.000 €TTC.

Concernant la piste d'athlétisme, un crédit d'étude est inscrit au budget primitif (10.000 €TTC)

L'étude de faisabilité en vue de la construction d'un espace bien-être à la piscine des Aqualies sera également réalisée au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Le contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié début 2010.

### **Engager une réflexion de fond et arrêter un programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable dans différents domaines à l'issue d'un diagnostic initial.**

Avec la construction de la chaufferie au bois collective et le réseau de chaleur, la commune s'est engagée dans une politique volontariste de privilégier les énergies renouvelables.

Un crédit de 120.000 €TTC, dont 40.000 € de reports, est à nouveau inscrit pour l'exercice 2010. Les travaux pris en compte porteront sur :

- mise en place d'un comptage électronique de la consommation électrique dans la tribune vestiaire du stade (2.400 €TTC)
- arrosage automatique - 2<sup>ème</sup> tranche – à l'église catholique et au parc du Casino (5.000 €TTC)
- transformation de l'éclairage du hall d'accueil de la Maison de l'Archéologie (estimation 2.500 €TTC)
- travaux d'optimisation de la ressource énergétique
- remplacement d'une 1<sup>ère</sup> tranche des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville.

### **Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour préparer l'avenir mais également valoriser l'existant.**

Le patrimoine bâti communal non affecté demeure important et une valorisation de certains éléments serait à envisager.

Pour 2010, le patrimoine sera complété par l'acquisition de la gare désaffectée (107.000 €).

La cession de l'ancienne maison de garde barrière est envisagée ainsi que celle de l'immeuble GLASS. Aucune recette n'est pour l'instant inscrite au budget, mais une recette potentielle de 150.000 € est escomptée.

L'ancien foyer Rue de la Concorde ainsi que les terrains attenants pourraient également être valorisés en faisant appel à un bailleur social.

Les crédits sont répartis au sein des différents programmes conduisant à une prévision de dépenses d'investissement de (reports et opérations nouvelles) :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	2.000 €	492.750 €	494.050 €	1.500 €	3.669.055,90 €	3.670.555,90 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	- €	110.600 €	110.600 €	- €	10.800 €	10.800 €
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	- €	20.000 €	20.000 €	- €	- €	- €
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	- €	- €	- €	- €	12.200 €	12.200 €
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	4.700 €	30.000 €	34.700 €	- €	- €	- €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	11.000 €	14.800 €	25.800 €	- €	6.700 €	6.700 €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	9.100 €	14.600 €	23.700 €	- €	- €	- €
108	Action sociale	Travaux à la Crèche halte-garderie	- €	5.000 €	5.000 €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	2.800 €	152.700 €	155.500 €	- €	13.200 €	13.200 €
110	Tourisme	Affectation des actifs immobiliers au Budget Annexe du Camping du Heidenkopf	- €	310.850 €	310.850 €	- €	303.850 €	303.850 €
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices culturels et du cimetière	- €	15.000 €	15.000 €	- €	- €	- €
112	Celtic	Travaux dans le secteur Celtic - Alsabail	- €	- €	- €	- €	8 350,00 €	8 350,00 €
113	Aménagement et projet urbain	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	157.500 €	406.400 €	563.900 €	176.600 €	331.400 €	508.000 €

114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	588.500 €	371.200 €	959.700 €	52.100 €	8.900 €	61.000 €
115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et SIG	- €	7.000 €	7.000 €	- €	- €	- €
116	Lotissement Heidenkopf	Travaux et cession de parcelles	8.300 €	1.700 €	10.000 €	346.000 €	45.894,10 €	391.894,10 €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	- €	62.000 €	62.000 €	- €	2 750 €	2 750 €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	- €	8.100 €	8.100 €	2 100 €	- €	2.100 €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	7.000 €	17.400 €	24.400 €	- €	- €	- €
162	PLU	Plan Local d'Urbanisme	22.000 €	- €	22.000 €	- €	16.900 €	16.900 €
163	Développement Durable	Investissements en matière de développement durable	42.100 €	88.800 €	130.900 €	- €	- €	- €
164	Modernisation LARC	Etudes et travaux LARC	340.000 €	2.541.100 €	2.881.100 €	- €	856.700 €	856.700 €
	<b>TOTAUX</b>		<b>1.195.000 €</b>	<b>4.670.000 €</b>	<b>5.865.000 €</b>	<b>578.300 €</b>	<b>5.286.700 €</b>	<b>5.865.000 €</b>

Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à

**5.865.000 €**

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées à hauteur de :

- **687.000 €** par l'épargne et les amortissements issus de la section de fonctionnement soit 11,71 %,
- **843.297,31 €** résultant de l'affectation du résultat 2009, soit 14,37 %
- **369.800 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, TLE) soit 6,31%,
- **2.200.902,69 €** par les subventions, participations et cessions immobilières, et autres opérations d'ordres, soit 37,53 %,

**et un emprunt d'équilibre de 1.764.000 € représentant 30,08 % des sources de financement.**

**A noter :** des subventions doivent encore faire l'objet de notification, notamment le Projet de Ville (Amendes de Police). Les inscriptions budgétaires seront modifiées en conséquence le moment venu, et viendront réduire le recours à l'emprunt.

## DEBAT

M.BURT intervient pour indiquer que son groupe approuve le projet de budget général présenté dans toutes ses composantes.

Suite à une observation complémentaire formulée par M. BURT, M. le Maire précise qu'une actualisation du programme de réaménagement des voiries est prévue. Il rappelle que l'étude du réaménagement de la Rue de la Vallée et les travaux de réfection de la Rue de la Ferme ont été classés prioritaires.

\*   \*  
  
\*

## BUDGETS ANNEXES PRIMITIFS 2010

Ils sont au nombre de 5 pour l'exercice 2009.

### *LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES*

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 363.846,09 € en fonctionnement
- 627.334,95 € en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 100.000 € est prévu pour les frais d'études actuellement en cours par la SEMHA. Ces études étant préfinancées dans le cadre du mandat confié, la prévision budgétaire ne sera exécutée que si le projet n'est pas poursuivi.

Le déficit d'investissement 2009 s'élevant à 263.534,95 € ainsi que l'excédent de fonctionnement de 46,09 € sont intégrés dans les prévisions.

L'ensemble des dépenses et opérations de stocks sont financées par un emprunt d'équilibre de 363.634,95 €

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PRES***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 99.367,85 € en fonctionnement uniquement.

En effet, tous les terrains ayant été vendus, il ressort du bilan un excédent de fonctionnement qu'il y a lieu de reverser au Budget Principal.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 2.465.000 € en fonctionnement
- 2.616.332,08 € en investissement

Outre les opérations de stocks, les dépenses de fonctionnement reprennent les honoraires et travaux d'aménagement prévus, les intérêts des deux prêts souscrits pour cette opération.

Un emprunt de préfinancement de 300.000 € avec différé d'amortissement pour les acquisitions foncières avait été contracté fin 2007, et le second sous forme d'emprunt/relais avait été contracté en 2009 pour 1.000.000 €

Après un premier tirage de 200.000 € fin 2009, il est prévu de mobiliser l'intégralité du capital restant en 2010.

### ***LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 285.200 € en fonctionnement
- 39.200 € en investissement

Le nouveau contrat d'exploitation d'une durée de 56 mois a été confié à COFELY depuis la mi-October 2008.

Des travaux d'optimisation des équipements étaient initialement prévus en section d'investissement à hauteur de 25.000 € COFELY prenant une partie de ces travaux à sa charge, la part Ville a été ramenée à 10.000 €(capotage du convoyeur).

Les amortissements pratiqués sur les bâtiments et les équipements depuis 2009 représenteront 39.200 €en 2010.

### ***LE BUDGET ANNEXE D'EXPLOITATION DU CAMPING***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 73.000 €en fonctionnement
- 344.500 €en investissement

Les dépenses de fonctionnement comportent essentiellement les frais de personnel, et les fournitures nécessaires à l'entretien du camping, financées par les redevances campeurs.

La section d'investissement comporte une partie de travaux d'aménagements et de mise en conformité des installations pour un montant total (reports compris) de 22.824,79 € ainsi que le report du crédit de l'étude de développement du camping attribuée en 2009 (13.300 €).

En vue du financement des aménagements et équipements prévus, il est proposé de verser au Budget Annexe Camping une subvention d'exploitation de 30.000 €par le biais du Budget principal. Celle-ci permettra d'opérer un virement prévisionnel à la section d'investissement de 21.500 €

La mise en affectation des actifs immobiliers (terrains et bureau) s'équilibre en dépenses et recettes à 303.850 € Ces actifs seront soumis à amortissement à compter de l'exercice 2011.

### **L'ETAT DE LA DETTE ET PROPOSITIONS D'EMPRUNTS 2010**

Au titre du budget principal, l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à 2.849.641,14 € soit 647 €par habitant contre 542 €au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, sachant qu'un emprunt de 750.000 €avait été contracté fin 2010 et de l'extinction des contrat en francs suisses .

Au stade du budget primitif, le recours à l'emprunt est estimé à 1.759.000 €pour le budget principal.

M. le Maire ne disposant pas de délégation du Conseil Municipal en matière de passation d'emprunts, la passation de ce contrat fera l'objet d'une délibération particulière du Conseil Municipal après consultation des établissements bancaires.

### **DEBAT**

M. BURT souhaite que soit examinée la possibilité de créer une 2de voie d'accès au futur lotissement de la forêt.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de l'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 1er Février 2010,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 17 Mars 2010,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs 2009,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des 5 budgets,

Après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité:**

- a) le budget principal à un montant total de 12.450.000 € dont 5.865.000 € en investissement et 6.585.000 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des 3 impôts directs locaux de 2.071.000 €, y compris le produit du reversement de la taxe professionnelle, et le produit de l'emprunt de 1.759.000 € pour le financement de l'investissement, le virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 427.000 €

**adopte à l'unanimité :**

- b) le budget annexe lotissement GRIES à un montant de 991.181,04 € équilibré,

**adopte à l'unanimité :**

- c) le budget annexe lotissement des PRES à un montant de 99.367,85 € équilibré,

**adopte à l'unanimité :**

- d) le budget annexe lotissement de la FORET à un montant de 5.081.332,08 € équilibré,

**adopte à l'unanimité :**

- e) le budget annexe Chaufferie au bois à un montant de 324.400 € équilibré, dont 22.900 € de dépenses d'investissement reportées,

**adopte à l'unanimité :**

- f) le budget annexe Camping Municipal du Heidenkopf à un montant de 417.500 €équilibré, dont 18.300 €de dépenses d'investissement reportées.

**décide à l'unanimité :**

g) de verser au budget annexe camping une subvention exceptionnelle de 30.000 €considérant que les travaux de mise en conformité de l'équipement de peuvent être financés sans une augmentation importante des tarifs.

**8. Le Moulin 9 : décisions complémentaires en vue de la reprise en gestion directe de l'équipement.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 15 Février 2010, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'assurer l'exploitation du Moulin 9 en régie directe.

Il convient désormais de prendre un certain nombre de décisions techniques.

Il s'agit tout d'abord de la création de différentes régies de recettes et d'avance.

Il est ainsi prévu :

- la création d'une régie de recette en vue d'encaisser le produit de la billetterie et d'autres produits divers tels que la location des salles,
- la création d'une seconde régie de recette réservée au produit du bar (quand il est exploité) et de frais de repas le cas échéant,
- la création d'une régie d'avance permettant de régler immédiatement des cachets d'artistes et des défraiements.

Il revient également à la commune de prendre en compte tous les contrats et engagements de l'Association de Gestion. Une douzaine de contrats annuels sont concernés (téléphonie, Internet, photocopieur...).

La commune doit également reprendre les engagements d'ores et déjà pris pour l'organisation de la saison culturelle 2010/2011 et plus particulièrement les spectacles proposés dans le cadre de Rêve de Mômes et les guinguettes.

Les montants sont équivalents à ceux des années précédentes.

Enfin, il convient de prendre en compte les actifs de l'association financés à 100 % par la collectivité par voie de subvention d'investissement.

L'intégration de ces actifs se fera par un jeu d'écriture comptable après inventaire et estimation de la valeur nette comptable des biens concernés.

Ce transfert doit également être précédé d'une décision de l'Assemblée Générale de l'association.

Cette dernière est néanmoins liée dans la mesure où les statuts prévoient explicitement qu'en cas de dissolution, les biens sont transférés à une association locale ayant le même objet ou à la commune.

Il convient également de prévoir la passation d'une convention de partenariat entre la commune et l'association RAI en vue de la prise en charge des spectacles présentés lors du festival. En effet, le Relais Culturel prendra à sa charge les contrats de spectacle et RAI remboursera une partie des frais. A titre prévisionnel, la dépense totale est estimée à 65.000 € dont 35.000 € seront remboursés par RAI.

Enfin, suite à la décision de création du poste de direction du Moulin 9 le 15 février 2010, il convient de préciser l'indice de rémunération spécifique à ce poste de CDI de droit public.

M. le Maire informe les commissions que lors du dernier Conseil d'Administration, les membres ont décidé de dissoudre l'association de gestion. Cette décision est prévue lors d'une Assemblée Générale extraordinaire qui suivra l'Assemblée Générale ordinaire le 30 mars 2010.

Par ailleurs, la ville n'avait plus versé d'avance de subvention pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Afin de solder les créances encore en cours, l'association sollicite le versement d'une subvention de 10.000 €

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu sa délibération du 15 février 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité :**

- a) de créer une régie de recettes permettant d'encaisser les produits de la billetterie et d'autres produits divers dans le cadre de l'exploitation en régie du Moulin 9 ;
- b) de créer une régie de recette permettant d'encaisser les produits du bar et des frais de repas dans le cadre de l'exploitation en régie du Moulin 9 ;
- c) de créer une régie d'avance permettant le paiement direct de cachets, de défraiements d'artistes, des frais de déplacement et de mission du personnel ;
- d) de reprendre à son compte l'ensemble des contrats et engagements pris par l'Association de Gestion du Relais Culturel avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

- e) d'autoriser le transfert dans le patrimoine communal des biens formant l'actif de l'Association de Gestion du Relais Culturel.
- f) d'autoriser M. le Maire à signer avec l'association RAI une convention de partenariat relative à la prise en charge des spectacles présentés lors du festival.
- g) de fixer l'indice de rémunération du poste de directeur du Moulin 9 à l'indice majoré 676.
- h) de verser une subvention de fonctionnement de 10.000 € à l'Association de Gestion du Relais Culturel au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

### **9. Bilan 2009 du CCAS et subvention de fonctionnement 2010.**

L'adjointe au Maire Mme WEISS expose :

Le bilan 2009 laisse apparaître un solde d'exécution positif de 2.874,38 €

Il convient de relever un reversement particulièrement élevé au titre des « orphelins » provenant du Casino pour 12.207 €

Un rapport d'activités du CCAS et du service Qualité de Vie est joint en annexe.

Le projet de budget 2010 du CCAS tient notamment compte en dépenses des inscriptions suivantes :

- 33.500 € de frais de personnel mis à disposition du budget général (25 % du poste Etat-Civil Vie Sociale et 66 % du poste d'animatrice Qualité de Vie),
- 17.700 € au titre des colis de Noël des personnes âgées (montant individuel fixé à 25 € par colis)
- 3.000 € au titre des secours d'urgence et des prestations " tickets service ",
- 2.100 € au titre des secours mensuels,
- 3.500 € au titre de diverses subventions à des associations œuvrant dans le domaine social.

Afin d'assurer la cohérence des compétences exercées, le CCAS prend en charge, les dépenses et recettes liées aux activités du groupe Qualité de Vie à destination des seniors.

Ainsi, le budget est désormais présenté sur la base de deux fonctions : action sociale et qualité de vie.

Le budget étant néanmoins commun, la participation de la commune n'est pas distinguée.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES PROPRES</b>
ACTION SOCIALE	44.100 €	33.050 €
QUALITE DE VIE	57.460 €	10.000 €
PARTICIPATION COMMUNE	- €	58.510 €
<b>TOTAL</b>	<b>101.560 €</b>	<b>101.560 €</b>

L'équilibre du budget 2010 du CCAS est obtenu grâce à une subvention prévisionnelle de la Ville pour un montant de 48.510 €, dont 33. 500 € au titre de la mise à disposition de personnel.

Les produits propres aux deux activités sont essentiellement constitués d'une part des concessions au cimetière (4.000 €), de l'impôt sur les spectacles (7.450 €) et du produit de la caisse des orphelins provenant du Casino.

Les activités Qualité de Vie sont financées à 50% par les bénéficiaires (hors frais de personnel) pour une recette estimée à 10.000 €

Le budget total est équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 91.560 €

Mme WEISS rappelle qu'au niveau des perspectives de développement 2010, il est proposé d'étudier également la création d'un Conseil des seniors ou des sages.

Suite à une observation de M. BURT, Mme WEISS précise que les aides apportées par le CCAS sont facultatives et viennent compléter les dispositifs d'aides sociales traditionnels que peuvent attribuer le Conseil Général, le CIAS ou la CAF par exemple. Il s'agit pour le CCAS d'intervenir dans les cas les plus difficiles.

Mme WEISS précise enfin que le service Qualité de Vie a été cité en exemple au niveau départemental dans le cadre de la refonte du plan gérontologique.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2010 du CCAS par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité:**

- a) d'attribuer au profit du CCAS au titre de l'exercice 2010 une subvention d'équilibre de 58.510 €
- b) de maintenir la répartition du produit des concessions de cimetière à hauteur de 1/3 au profit du CCAS et 2/3 au profit du budget communal.
- c) d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010, chapitre 65.

**10.Bilan 2009 et subvention de fonctionnement et d'investissement 2010 à l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs.**

M. le Maire expose :

Conformément à la nouvelle convention d'objectifs du 11 décembre 2009 liant l'OT/SI et la commune renouvelée pour 5 ans, l'association a produit un bilan d'activité complet faisant ressortir les données principales d'exploitation et un certain nombre de données permettant d'évaluer son action.

Les bilans financiers incluant le prévisionnel 2010 et les données principales d'exploitation sont joints aux présentes.

Ainsi, les principales données concernant les missions de l'OT/SI se déclinent comme suit :

- Réalisation du guide touristique en version allemande et renouvellement des dépliants VTT et randonnée,
- Organisation du 3<sup>ème</sup> marché de Pâques « Le chocolat dans tous ses états » avec plus de 1.000 visiteurs,
- 24<sup>ème</sup> édition de la Nuit Artisanale,
- Marché de Noël,
- Une augmentation de la fréquentation touristique à un peu plus de 21.000 usagers,
- Une augmentation sensible des demandes de documentation (1.524 demandes par rapport à 1.107 en 2008),
- Plus de 1.000 demandes de documentation par courriel et un succès reconnu pour la qualité du nouveau site internet.

Il ressort du bilan financier 2009 de l'OT/SI les éléments suivants :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE</b>
<b>Prévu 2009</b>	346.000 €	346.000 €
<b>Réalisé 2009</b>	350.046 €	344.648 €

**soit un déficit d'exploitation de 5.397 €**

N.B / les avoirs bancaires de l'OT/SI s'élèvent au 31/12/2009 à 68.585,39 € dont 36.996 € non affectés de dépenses et constituant le fonds de roulement.

Le bilan 2009 de la Nuit Artisanale s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE</b>
<b>Prévu 2009</b>	32.350 €	32.350 €
<b>Réalisé 2009</b>	29.329 €	29.329 €

Le bilan 2009 du Marché de Noël s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE</b>
<b>Prévu 2009</b>	36.200 €	36.200 €
<b>Réalisé 2009</b>	41.351 €	41.351 €

Cette animation génère 5.608 € de recettes propres, le solde, soit 35.743 € est prélevé sur le budget de fonctionnement de l'OT.

\*  
\* \*

Le budget prévisionnel 2010 est équilibré en dépenses et en recettes à

**376.000 €**

soit une progression globale de 8,6 % par rapport au prévisionnel 2009.

La demande de subvention communale directe 2010 est en augmentation de 23.600 € soit +10,9 %.

Les ajustements 2010 concernent :

- + 10.000 € de dépenses au titre des animations et décorations,
- + 20.000 € de dépenses au titre des frais de personnel,
- + 2.000 € de recettes au titre des participations,

Il convient de noter que depuis 2007, la CCPN prend en charge directement un certain nombre de dépenses relatives à des actions de promotion du territoire (dépliant).

A ce titre, la commune de Niederbronn-les-Bains a consenti un transfert de charges de 11.209 €

M. le Maire précise que la demande de subvention approuvée par le Conseil d'Administration de l'OT/SI s'élevait à 246.000 € soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'exercice 2009.

Après discussion en municipalité, et compte tenu de la situation financière actuelle, il est proposé de limiter ce montant à 230.000 €

La demande de subvention s'articule comme suit :

- **23.251 €** au titre du reversement de 90 % de la taxe de séjour par rapport à 30.203 € en 2009,
- **18.498 €** provenant du reversement par la commune de 0,25 % du produit brut des machines à sous par rapport à 22.268 € en 2009,

- **188.251 €** de subvention de fonctionnement conformément aux engagements figurant dans la convention de 2009,
- **4.000 €** de subvention d'investissement et 7.000 € d'améliorations à prendre en charge au budget ville,

Depuis 2005, l'effort consenti par la ville s'établit comme suit :

Nature	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Subvention de fonctionnement	113 000 €	157 244 €	144 975 €	160 740 €	169 929 €	188 251 €
Reversement taxe de séjour	37 593 €	29 080 €	33 302 €	29 310 €	30 203 €	23 251 €
Subvention cahier des charges Casino	30 266 €	29 394 €	26 326 €	25 464 €	22 268 €	18 498 €
<b>TOTAL SUBVENTION MENSUALISEE</b>	<b>180 859 €</b>	<b>215 718 €</b>	<b>204 603 €</b>	<b>215 514 €</b>	<b>222 400 €</b>	<b>230 000 €</b>
Subvention d'investissement + travaux	8 000 €	6 000 €	7 000 €	11 000 €	10 000 €	11 000 €
Impact transfert de compétence CCPN	0 €	0 €	0 €	11 209 €	11 209 €	11 209 €
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Prev 2010</b>
<b>Effort global consenti par la Ville</b>	<b>188 859 €</b>	<b>221 718 €</b>	<b>211 603 €</b>	<b>237 723 €</b>	<b>243 609 €</b>	<b>252 209 €</b>



Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à sa note de présentation du 12 mars 2010,

Vu la convention du 11 décembre 2009 relative à l'exercice de la mission d'accueil touristique à Niederbronn les Bains,

Vu les pièces justificatives produites par l'OT/SI, à savoir le bilan d'activités, le compte d'exploitation 2009 et le budget prévisionnel 2010 avec les états de développement,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'attribuer pour l'exercice 2010 à l' OT/SI de Niederbronn-les-Bains et sa région une aide prévisionnelle globale de 230.000 € à comparer à celle de 2009 de 222.400 € (hors investissement),
- b) de verser une subvention de fonctionnement mensualisée dans les conditions suivantes :
- Un montant de 230.000 € déduction faite d'une avance de 45.000 € déjà versée pour Janvier, Février et Mars 2010, soit un résiduel de 185.000 € sous forme de 9/12èmes de 20.555,55 €
  - versement d'un acompte de 3 x 15.000 € pour les mois de Janvier, Février, Mars 2011,
  - versement au fur et à mesure des réalisations de la subvention d'investissement de 4.000 € sur présentation des justificatifs de dépenses,

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2010 chapitre 65 et 2042.

**11. Subvention de fonctionnement 2010 à l'OCSL.**

L'Adjointe au Maire Melle GUILLIER expose :

L'OCSL intervient annuellement pour l'organisation de deux manifestations : la Nuit du Feu, le 13 juillet et la Montée du Wintersberg.

La Montée du Winterberg a été organisée en 2009 par les VOSGIRUNNERS.

L'OCSL participera en 2010 à différentes manifestations :

- Nuit du feu
- Nuit Artisanale
- Forum des associations
- Téléthon.

La Montée du Wintersberg sera désormais organisée par les Vosgirunners. Pour assurer ces interventions, l'OCSL sollicite une subvention de 1.850 €

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

M. KOTLENGA quitte la salle des débats.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1.850 € à l'OCSL pour l'organisation de son programme de manifestation 2010.

**12. Bilan 2009 d'exploitation de la piscine des Aqualies.**

M. le Maire présente les points principaux du rapport d'activité élaboré par le Directeur des Aqualies.

- La fréquentation totale 2009 s'élève à 136.800 entrées en progression de 3,8 % par rapport à 2009.
- Une fréquentation estivale de près de 36.000 en 2009 par rapport à 32.700 en 2008.
- La part des entrées par abonnement est stable depuis deux ans autour de 56 %.
- Les entrées scolaires s'élèvent à 24.575 entrées (stable) et 121 classes ont fréquenté l'établissement.
- Toutes les activités proposées sont en progression (activités adultes, école de natation, bambin'eau, école de triathlon, et 115 enfants ont fêté leur anniversaire aux Aqualies en 2009.
- La part des frais de personnel dans les charges de fonctionnement a baissé suite au départ d'un MNS en retraite.
- Les recettes totales se sont élevées à 495.146 €(+ 6 %) et les dépenses à 804.370 € (- 0,6 %) pour former un déficit d'exploitation de 309.224 €(- 3,2 %).
- Les consommations de fluide sont en augmentation proportionnellement à la fréquentation.
- Aucun incident lié à la natation n'a été relevé en 2009.
- Aucune incivilité, ni exclusion n'est à déplorer en 2009.
- Près d'une quinzaine de manifestations exceptionnelles ont été organisées (soirée colorée, soirée Malibu Beach, location d'une structure gonflable...).

L'enquête de satisfaction menée en 2009 conclut à une satisfaction très importante de la quasi-totalité des usagers. Quelques points sont relevés au niveau de la taille de l'équipement en cas de forte affluence (parking, cabines).

M. le Maire rappelle également qu'une étude de faisabilité en vue de la création d'un espace bien-être est en cours.

M. le Maire félicite le Directeur et son équipe pour les résultats obtenus au niveau de l'exploitation de cet équipement de loisirs tant au niveau de la qualité d'accueil et d'animation qu'au niveau de la sécurité et du fonctionnement.

M. BURT relève que l'installation de la vidéo-protection a permis de réduire les dégradations aux abords de l'équipement.

### **Le Conseil Municipal acte de la présentation de ce rapport.**

#### **13. Bilan 2009 de la Maison de l'Archéologie et de la bibliothèque municipale.**

L'Adjointe au Maire Mme WENDLING présente les grandes lignes du bilan d'exploitation 2009 de la Maison de l'Archéologie et de la bibliothèque.

La mise en exploitation de l'expéridrome et l'organisation d'animations nouvelles ont permis de doper notablement la fréquentation de ces services.

Pour la Maison de l'Archéologie, les entrées musée se sont élevées à 4385 dont 2000 entrées gratuites lors des journées du patrimoine.

La fréquentation du service éducatif est également en progression de 4,4 %.

La fréquentation de la bibliothèque est également en forte augmentation (+ 60 %) grâce notamment à l'organisation d'animations pour les plus jeunes.

Les commissions réunies regrettent que cet équipement soit très peu fréquenté par les établissements scolaires niederbronnois.

La mise en valeur des vestiges archéologiques Place Jean Marchi permettra de compléter l'offre d'animation de cet équipement culturel.

M. le Maire exprime sa satisfaction au Directeur de la Maison de l'Archéologie et à son équipe pour les résultats obtenus. Il remercie également les bénévoles intervenant au niveau de la bibliothèque.

### **Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.**

#### **14. Urbanisation du Gries : bilan de la concertation.**

M. le Maire expose :

La concertation publique préalable au projet d'urbanisation du Gries a été organisée en avril-mai 2009 et s'est terminée par une réunion publique le 15 mai 2009.

Un certain nombre d'observations ont été émises par le public dans le registre prévu à cet effet et lors de la réunion publique.

Les réponses apportées par la collectivité sont déclinées ci-dessous.

### Observations émises

1. Les voies d'accès principales au site que sont la rue de la Vallée et la route de Jaegerthal vont connaître une densification du trafic génératrice d'insécurité en particulier pour les piétons : Luc Bader, 2<sup>ème</sup> signataire, Francis Hess, dernière observation (non signée)
2. Souhaite le maintien de « dents creuses » (verdure, verger, bois) et demande des adaptations pour la préservation de la qualité de vie des riverains : 2<sup>ème</sup> signataire
3. Souhaite que le terrain cadastré S8 P 180 de 17,40 ares classé en zone constructible mais actuellement enclavé, puisse bénéficier d'un accès : Emptaz
4. Propose de réaliser une opération d'urbanisation au secteur Guirsberg, plutôt qu'au secteur Gries, plus facile à urbaniser (vergers abandonnés, accès direct sur la route de contournement sans passage par le centre ville) : 4<sup>ème</sup> signataire
5. Opposé à la densification du secteur, aurait préféré une ceinture verte fruitière et un habitat dispersé : Francis Hess
6. Opposé à l'expropriation, qualifiée de non respectueuse des hommes et de leurs biens : dernière observation (non signée)

### Réponses aux observations

#### Observation n° 1

L'accès au site et sa connexion au centre historique sont bien perçus par tous comme étant un des points fondamentaux à résoudre. L'accent a été mis dans l'étude d'urbanisme qui définit le principe de desserte (page 40). Néanmoins si les problèmes sont identifiés (ex : carrefour de la rue d'Eymoutiers et la rue des Juifs), les solutions ne sont pas présentées.

Suggestion : vérification de la faisabilité des aménagements ou étude complémentaire sur les aménagements à prévoir. Au minimum le bureau d'études doit apporter dans le cadre des études de la ZAC quelques précisions sur la faisabilité des aménagements à réaliser (emprise et configuration des voies et cheminements, rayons de giration, pente, aménagements de sécurité pour piétons, estimation et simulation de trafic ...).

La desserte principale du site pourra se faire par la route de Jaegerthal.

#### Observation n° 2

Le maintien de dents creuses va à l'encontre de la gestion rationnelle de l'espace, qui est l'un des objectifs fondamentaux du SCOTAN. Ce secteur est inscrit au POS comme zone d'extension future depuis 1983. Sa vocation est d'être une zone résidentielle, ce qui est compatible avec la présence de riverains. Par ailleurs il subsiste naturellement un espace entre le bâti des zones déjà urbanisées et le bâti prévu dans la zone d'extension.

#### Observation n° 3

La réponse doit être affinée en fonction de la situation réelle de cette parcelle (problème d'accès voiture et/ou d'accès aux réseaux ?) Selon le cas, elle peut être intégrée au périmètre de la ZAC (le propriétaire pourrait vendre ou participer aux dépenses de viabilisation ou retrouver un terrain viabilisé de moindre superficie).

#### Observation n°4

*Ce choix n'est plus d'actualité ; il a été fait lors des études préalables au POS adopté en 1983.*

Observation n°5

*Cette réflexion a eu lieu lors des études de POS.*

Observation n°6

*Une procédure d'expropriation est une procédure lourde qui se déroule dans un contexte juridique bien encadré. Elle ne peut avoir lieu qu'en cas de motif d'utilité publique, sur le principe qu'un intérêt privé ne doit pas l'emporter sur l'intérêt public.*

*La procédure sera évitée autant que faire se peut.*

**Bilan de la concertation**

*Les observations émises ne sont pas de nature à compromettre le projet d'urbanisation. La question de la desserte du secteur et ses incidences sur les rues adjacentes seront approfondies.*

Suite à cette démarche, la municipalité a repris l'ensemble du dossier et des contacts individuels ont été pris avec des riverains et des propriétaires directement concernés.

Par ailleurs, la problématique d'alimentation en eau potable du site devrait pouvoir se résorber grâce à un projet d'interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Reichshoffen par la Route de Jaerthal.

Enfin, compte tenu de l'ampleur du projet et de l'étude actuellement en cours en vue de transformer le POS en PLU, il est proposé de revoir le périmètre initial du projet ainsi que sa desserte qu'il faudra envisager par la route de Jaerthal.

Le Comité de Pilotage sera appelé prochainement à se réunir pour débattre de ce point.

Les changements souhaités modifient de manière substantielle le projet initial et nécessitent l'organisation d'une nouvelle phase de concertation avec le public qui pourrait se dérouler en septembre-octobre 2010.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu le bilan de la concertation avec le public organisée en avril-mai 2009,

Considérant qu'au vu des observations formulées, il est opportun de réétudier l'emprise et la desserte du projet,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'arrêter le bilan de la concertation initiale selon les termes présentés ci-dessus ;
- b) d'organiser une nouvelle concertation préalable avec le public dans les mêmes formes qu'en 2009, à savoir :
  - une exposition publique du projet en mairie pendant une durée de deux mois ;
  - l'édition d'un document de présentation du projet diffusé dans l'ensemble des foyers ;
  - l'organisation d'une réunion publique.

**15/1. Fête de la Musique 2010 : subvention à l'association IROCKOIS.**

L'Adjointe au Maire Melle GUILLIER expose :

L'association IROCKOIS sollicite le soutien de la Ville pour l'organisation d'une nouvelle édition de la fête de la musique le vendredi 18 juin ou le samedi 19 juin 2010.

Par le passé, cette manifestation faisait l'objet d'une subvention de 6.000 € de la commune et d'un montant équivalent de l'Association de Gestion du Relais Culturel.

Compte tenu du changement du mode d'exploitation du Moulin 9, la commune prendra à sa charge une subvention globale de 12.000 € affectée au projet.

Melle GUILLIER précise que la fête de la musique aura lieu le vendredi, 18 ou le samedi, 19 juin 2010.

Les Irockois accueilleront le groupe RIDAN.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 10.000 €

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Melle GUILLIER par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

d'attribuer à l'association IROKOIS une subvention de 10.000 € en vue de l'organisation d'un concert à l'occasion de la fête de la musique 2010.

**15/2. Subvention d'investissement à la paroisse protestante.**

M. le Maire expose :

La Paroisse Protestante de Niederbronn-les-Bains souhaite engager des travaux de rénovation de la sacristie de l'église.

Il s'agit d'une dépense prévisionnelle de 2.000 € La commune est sollicitée pour une participation de 15 % à cette dépense.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

d'attribuer à la Paroisse Protestante de Niederbronn-les-Bains une subvention de 300 € en vue de la rénovation de la sacristie de l'église, le versement définitif se faisant sur présentation des pièces justificatives.

**15/3. Convention d'occupation de locaux Rue des Juifs avec l'association TVN et l'EPSAN.**

M. le Maire expose :

L'Association Réseau Animation Intercommunale a pris possession de ses nouveaux locaux Rue des Juifs depuis la mi-mars.

La commune souhaitant libérer l'immeuble GLASS Avenue de la Libération en vue de sa cession, les deux autres occupants actuels, à savoir l'Association TVN et l'EPSAN, pourraient occuper des locaux disponibles au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble.

Pour ce qui concerne TVN, il s'agit d'une pièce d'environ 18 m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage mis à disposition pour un loyer annuel symbolique, l'association s'engageant en contrepartie à réaliser gracieusement pour la commune une ou plusieurs vidéos.

Pour l'EPSAN, la mise à disposition porte sur deux ou trois pièces au 2<sup>ème</sup> étage aux fins d'assurer un accueil local des familles. Compte tenu de la nature de l'occupation, le bail serait assorti d'un loyer mensuel de 300 € charges en sus.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser M. le Maire à signer avec l'Association TVN une convention d'occupation d'un local au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble communal Rue des Juifs pour un montant de loyer symbolique annuel fixé dans la convention ;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPSAN une convention d'occupation de locaux au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble communal Rue des Juifs pour un montant mensuel de loyer de 300 € charges en sus.

### **15/5. Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'exercice 2009.**

#### RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS TERRAINS - ANNEE 2009

#### A - ACQUISITIONS DE TERRAINS - RESERVE FONCIERE - VILLE

	Surface en ares	Prix d'achat TTC	Frais de Notaire	Coût total
Terrain - Section 14 Parcelle 173/29 au lieu dit Rue de l'Ancienne Gare (Epoux Knorr)	0,19	1 425,00 €	319,37 €	1 744,37 €
Terrain - Section 57 Parcelle 9 au lieu dit Kalkoefen (Mme Klein)	9,68	2 361,15 €	39,05 €	2 400,20 €
Terrain - Section 57 Parcelle 12 au lieu dit Kalkoefen (Mr Uhlmann M)	13,52	3 297,80 €	54,49 €	3 352,29 €
Terrain - Section 57 Parcelle 1 au lieu dit Kalkoefen (Mme Kremmel)	12,55	3 061,20 €	50,67 €	3 111,87 €
Terrain - Section 57 Parcelles 2 à 56 au lieu dit Kalkoefen (Mr Breisach)	414,01	100 985,32 €	1 761,96 €	102 747,28 €
Terrain - Section 51 Parcelles : 98 - 104 à 109 - 146 - 147 - 302 - 412 (Club Vosgien)	154,93	150 000,00 €	3 801,85 €	153 801,85 €
Terrains Zimmer - Section 19- 30 - 32 - 50 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59	331,57	32 000,00 €	1 064,15 €	33 064,15 €
Terrain - Section 8 Terrains attenants à l'ancienne étude notariale <i>P 117 (3,85 ares 5 rue des juifs) et 118 (ville 2,50 ares)</i>	6,35	100 000,00 €	-	100 000,00 €
<b>TOTAL (A)</b>	<b>942,80</b>	<b>393 130,47 €</b>	<b>7 091,54 €</b>	<b>400 222,01 €</b>

#### B - ACQUISITIONS DE TERRAINS - VOIRIE - VILLE

Terrain - Section 14 Parcelle 171/33 Lieu dit Avenue Foch (Epoux Roller)	0,83	6 225,00 €	540,33 €	6 765,33 € - €
--	------	------------	----------	-------------------

<b>TOTAL (B)</b>	<b>0,83</b>	<b>6 225,00 €</b>	<b>540,33 €</b>	<b>6 765,33 €</b>

**C - ACQUISITIONS DE TERRAINS - LOTISSEMENT LES PRES**

		€ -	- €	- €
<b>TOTAL (C)</b>	<b>0,00</b>	€ -	- €	- €

**D - ACQUISITIONS DE TERRAINS - LOTISSEMENT GRIES**

		€ -	- €	- €
<b>TOTAL (D)</b>	<b>0,00</b>	€ -	- €	- €

**E - ACQUISITIONS DE TERRAINS - LOTISSEMENT FORET**

Terrain - Section 58 au lieu dit Krummacker (époux Brobecker) <i>Parcelle 55 de 15,41 ares</i> <i>Parcelle 56 de 7,33 ares</i> <i>Parcelle 57 de 19,57 ares</i>	42,31	20 000,00 €	838,22 €	20 838,22 €
<b>TOTAL (E)</b>	<b>42,31</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>838,22 €</b>	<b>20 838,22 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS</b>	<b>985,94</b>	<b>399 355,47 €</b>	<b>7 631,87 €</b>	<b>406 987,34 €</b>

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce bilan qui sera annexé au compte administratif.**

**15/6. Péri scolaire : renouvellement de la convention de partenariat avec la CAF.**

M. le Maire expose :

La commune bénéficie du soutien financier de la CAF au titre de l'accueil périscolaire.

Ce soutien prend deux formes :

- directe par le biais de la prestation ordinaire calculée en fonction du nombre d'heures d'accueil réalisé par an ;
- indirecte par le biais de la CCPN par reversement d'une partie du déficit constaté au titre du contrat Enfance.

Il convient de renouveler la convention triennale liant la CAF et la commune pour ce qui concerne l'aide directe.

Dans l'hypothèse du transfert de compétences de ce service, ladite convention sera automatiquement transférée à la CCPN.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire à signer avec la CAF du Bas-Rhin la convention d'objectif et de financement de la prestation de service pour le service périscolaire pour les exercices 2010 à 2012 inclus.

### 15/7. Camping municipal : transfert au budget annexe du terrain et fixation des durées d'amortissement des biens.

M. le Maire expose :

Le terrain d'assiette et le logement du gestionnaire formant le camping municipal du Heidenkopf ont été acquis en 2009 au budget général.

Il conviendrait de transférer au budget annexe Camping cet actif.

Par ailleurs, s'agissant d'un service public industriel et commercial, il convient de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Types de biens	Barème indicatif	Barème CAMPING proposé	Barème Ville	Barème Chauffage
Logiciels	2 ans	2 ans	2 ans	-
Véhicules	5 à 10 ans	-	8 ans	-
Camions + véhicules industriels	4 à 8 ans	-	8 ans	-
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans	15 ans	-
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	6 ans	6 ans	-
Matériel informatique	2 à 5 ans	4 ans	4 ans	-
Matériels classiques	6 à 10 ans	8 ans	8 ans	-
Instruments de musique	6 à 10 ans	-	10 ans	-
Coffre-fort	20 à 30 ans	-	-	-
Installations + appareils de chauffage	10 à 20 ans	20 ans	-	25 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 à 30 ans	-	-	-
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans	-	-	-
Equipements de garages et ateliers	10 à 15 ans	10 ans	10 ans	-

Equipements de cuisines	10 à 15 ans	15 ans	15 ans	-
Equipements sportifs	10 à 15 ans	-	12 ans	-
Installations de voirie	20 à 30 ans	20 ans	20 ans	-
Plantations	15 à 20 ans	20 ans	20 ans	-
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	20 ans	-	-
Bâtiments légers – abris	10 à 15 ans	15 ans	-	-
Agencements et aménagements de bâtiments – installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	30 ans	-	-
Bâtiments – Ouvrages de génie civil		30 ans	-	30 ans

### **Dispositions complémentaires :**

Le Conseil Municipal a fixé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997, à 1 an la durée d'amortissement pour tous les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 760 €. Ce dispositif sera également appliqué pour les amortissements du Budget Annexe Camping.

Les frais d'études non suivies de réalisations sont obligatoirement amortis sur une durée maximum de 5 ans.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité :**

- a) de mettre à disposition du budget annexe Camping du Heidenkopf le terrain d'assiette et le logement depuis le budget général et de charger M. le Maire de procéder aux opérations comptables ;
- b) de fixer la durée d'amortissement des biens d'investissement selon la grille ci-dessus.

### **15/8. Acquisition d'un terrain Route de Jaegerthal.**

M. le Maire expose :

La commune a l'opportunité d'acquérir un terrain d'environ 35 ares au lieu-dit Kalkoeffen situé aux abords de la réserve foncière de 5 ha acquise en 2009.

Compte tenu de la situation du terrain, la vente serait consentie au prix de 45 €/are.

M. BURT indique que ce terrain pourrait servir à planter un verger.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**  
**(1 abstention : M. UHLMANN)**

d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle cadastrée section 57 N° 194 d'une surface de 35,25 ares issue de la propriété de Mme Jacqueline MOUROUX, domiciliée 28 Rue à l'Ancienne Gare à 67110 Niederbronn-les-Bains au prix de 45 €/are, soit 1586,25 €

**15/9 Subvention pour un voyage pédagogique à Berlin.**

M. le Maire expose :

La Ville est sollicitée par le Collège Foch de Haguenau pour participer à un séjour à Berlin du 3 au 7 mai 2010 pour 5 élèves domiciliés à Niederbronn-les-Bains.

Il est proposé d'accorder une aide de 5,50 €par jour et par élève, soit 27,50 €par élève.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'accorder aux élèves de Niederbronn-les-Bains fréquentant le collège Foch de Haguenau une participation de 5,50 €par jour et par élève dans le cadre d'un séjour à Berlin du 3 au 7 mai 2010 ;
- b) de verser une participation de 137,50 €à l'agent comptable du collège Foch de Haguenau sur présentation des justificatifs de présence des élèves ;

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2010.

### **15/10. Cession de terrains Rue du Chevreuil.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre du projet de renouvellement du collecteur principal d'assainissement, la commune avait acquis plusieurs terrains Rue du Chevreuil en vue d'y implanter une nouvelle voirie de desserte.

Ces travaux sont désormais achevés et il serait opportun de rétrocéder à l'agriculteur exploitant les surfaces non utilisées.

Il est ainsi proposé de céder à M. François KOEHLER, Agriculteur, les parcelles cadastrées section 17 N° 277, 127, 128, 125 et 239 d'une surface totale de 121 ares pour un montant de 45 €/l'are, soit un montant de 5445 €

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité** **(moins une abstention M. UHLMANN)**

de céder à M. François KOEHLER, domicilié Ferme du Wohlfahrtshoffen à Reichshoffen les parcelles cadastrées section 17 N° 277, 127, 128, 125 et 239 d'une surface totale de 121 ares pour un montant de 45 €/l'are, soit un montant de 5.445 €

### **15/11. Demande de subvention en vue de la réalisation d'un diagnostic énergétique à la piscine.**

M. le Maire expose :

Suite au raccordement de la piscine des Aqualies à la chaufferie au bois, il semble opportun de faire réaliser un diagnostic technique portant sur le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la ventilation.

L'objectif est d'explorer les différentes possibilités permettant de réduire les consommations.

Le montant de l'étude est estimé à 10.400 €HT et il est proposé de solliciter une subvention de 50 % de cette dépense prévisionnelle.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

de solliciter la participation financière de la Région Alsace en vue de la réalisation d'un diagnostic énergétique approfondi de la piscine Les Aqualies pour un montant prévisionnel de 10.400 €HT.

#### **15/12. Demande de subvention étude de développement du camping municipal du Heidenkopf.**

Dans le cadre du projet de développement du camping municipal du Heidenkopf, une étude préalable à la réalisation d'investissement est nécessaire.

Cette étude portera sur un bilan de l'existant et les différentes solutions de développement possible, notamment en vue de l'implantation d'une offre d'habitation légère de loisir.

Le montant de l'étude est estimé à 13.500 €HT et peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Général du Bas-Rhin (demande déjà en cours) et de la Région Alsace.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

de solliciter la participation financière de l'ADEME en vue de la réalisation d'une étude de développement du camping municipal du Heidenkopf sur la base d'un montant d'étude prévisionnel de 13.500 €HT.

#### **16. Divers et communications.**

#### **DATES :**

<b>DATE</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>LIEU</b>
Vendredi, 26 Mars	20 h 00	AG OT/SI	<b>Casino</b>
Mardi, 30 Mars	19 h 30	AG Relais Culturel	<b>Maison de l'Archéologie</b>
Mercredi, 7 Avril	14 h 30	AG Club du 3 <sup>ème</sup> Age	<b>Rue des Bergers</b>
Mardi, 13 Avril	18 h 00	Réunion de rendu Camping municipal	<b>Mairie</b>
Jeudi, 15 Avril	14 h 00 17 h 30	Journée technique LABEL FAMILLE PLUS Remise du Sceptre d'Or	<b>Casino</b>
Samedi, 17 Avril	9 h 00	Nettoyage de Printemps	<b>RV Ateliers Municipaux</b>
Dimanche, 18 Avril	11 h 30 14 h 30	Remise des prix Vosgigazelle Remise des prix Grand Défi des Vosges	<b>Gymnase</b>
Jeudi 22 avril		AG Droit au Travail	
Vendredi, 23 Avril	17 h 00	Cérémonie de départ à la retraite et remise médailles personnel communal	<b>Mairie</b>
Samedi, 24 avril	18h	Cérémonie Déportés	<b>Monument aux Morts Reichshoffen</b>
Vendredi 30 avril	18 h	AG RAI	<b>Uberach</b>
Lundi, 3 Mai	18 h 00	Commissions Réunies PLU	<b>Mairie</b>
Mardi, 4 Mai	19 h 00	Inauguration du 1 <sup>er</sup> Marché du Terroir	<b>EM du Petit Pont</b>
Samedi, 8 Mai	11 h 15	Cérémonie commémorative	<b>Monument aux Morts</b>
Jeudi,6 Mai	18h	Commissions Réunies	Mairie

<b>Lundi, 10 Mai</b>	<b>20 h 00</b>	<b>Conseil Municipal</b>	<b>Mairie</b>
----------------------	----------------	--------------------------	---------------

## **COMMUNICATIONS :**

Lettre de remerciement de M. FUMERY, responsable du centre de vaccination de Niederbronn.

### ***SEANCE A HUIS CLOS***

#### **17/1 Création de postes d'agents saisonniers.**

M. le Maire expose :

##### **A. Agents saisonniers 6 mois espaces verts**

M. le Maire expose :

Le service espaces verts fait annuellement appel à deux agents saisonniers des services techniques destinés à étoffer l'équipe permanente et participer aux différents travaux de tonte et d'arrosage.

Pour 2010, il est proposé de reconduire ces dispositions pour deux agents des Services Techniques affectés au service Espaces Verts pour une durée de 6 mois durant la période estivale.

##### **B. Création d'emplois saisonniers été**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une multitude de candidatures a une nouvelle fois été enregistrée en Mairie pour des emplois saisonniers d'été.

Il rappelle les critères de choix fixés par délibération du Conseil Municipal du 14 Mai 1996, critères qui sont les suivants et qui seront reconduits en 2010 :

- âge minimum requis : 16 ans
- un jeune par famille
- 2 recrutements au plus par personne
- avis du Service Technique quant à la qualité du travail fourni les années passées
- durée d'emploi 3 semaines, soit 105 heures (sauf pour la Piscine)

En raison de la disponibilité de certains jeunes à compter de la fin juin, les périodes de travail débiteront cette année à partir du 28 Juin.

Pour la saison 2010, il s'agit ainsi de créer les postes saisonniers suivants :

- Services Techniques (période du 28 Juin au 27 Août) : 7 postes saisonniers à pourvoir par 21 agents pour une durée d'embauche maximale de 105 heures, soit 35 heures hebdomadaires. Les agents concernés sont rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice majoré 292, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

- Piscine Municipale (période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août) : 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, soit à l'indice majoré 292, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.
- Piscine Municipale (période du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Août) : 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe, chargés d'assurer la surveillance des bassins pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Cet agent sera rémunéré à l'indice majoré 325 correspondant au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 Mars 2010,

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le nombre de demandes d'emplois parvenues en Mairie,

Vu les besoins recensés au niveau des Services Techniques, de la Piscine "Les Aqualies", et des Services Administratifs

Après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité :

- a) de créer deux emplois saisonniers d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, affectés au service Espaces Verts d'une durée de 6 mois, un premier avec effet du 1er avril 2010 et un second avec effet du 1<sup>er</sup> mai 2010 ;
- b) de rémunérer ces agents sur la base de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice majoré 292;
- c) de charger M. le Maire de procéder au recrutement de ces agents.
- d) la création des postes saisonniers comme suit :
  - Services Techniques (période du 28 Juin au 27 Août) : 7 postes saisonniers à pourvoir par 21 agents pour une durée d'embauche maximale de 105 heures, soit 35 heures hebdomadaires. Les agents concernés sont rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice majoré 292, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.
  - Piscine Municipale (période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août) : 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, soit à l'indice majoré 292, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

- Piscine Municipale (période du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Août) : 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe, chargés d'assurer la surveillance des bassins pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Cet agent sera rémunéré à l'indice majoré 325 correspondant au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

e) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail avec les personnes retenues.

### **17/2. Fonctionnement du Golf sur Pistes pour la saison 2010 – Création de postes d'agents saisonniers**

M. le Maire expose :

La saison écoulée a permis de dégager 17.798,15 € de recettes (16.574,10 € en 2008 - 18.030,95 € en 2007 et 13.578,50 € en 2006), comparées à des dépenses liées directement à l'exploitation de 15.501,34 € (15.143,83 € en 2008 - 21.760,19 € en 2007 et 20.919,00 € en 2006).

Il est proposé de reconduire pour la saison 2010 le fonctionnement du Golf sur Pistes, sur la période du :

- Dimanche 28 Mars au Dimanche 31 Octobre

et de créer les postes de travail saisonniers correspondants pour assurer l'ouverture au public durant 909 heures. (919 heures en 2009).

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

de créer les postes suivants en vue d'assurer le fonctionnement du Golf sur Pistes pour la saison 2010 :

- **1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives contractuel** d'une durée de 7 mois, du 28 Mars au 31 Octobre 2010 inclus, pour un coefficient d'emploi de 23,5/35° dans la limite d'un service global de 712 heures, rémunéré au 5<sup>ème</sup> échelon de ce grade à l'indice majoré 308, au titre de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 Janvier 1984.
- **1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives saisonnier** d'une durée de

4 mois, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août 2010, pour un coefficient d'emploi de 13/35° dans la limite d'un service global de 223 heures, rémunéré au 1er échelon de ce grade à l'indice majoré 293, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984.

- **1 poste de saisonnier d'une durée de 3 semaines** à prévoir sur la période Juillet/Août pour un service global de 27/35° dans la limite d'un service global de 117 heures, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon d'opérateur des activités physiques et sportives de ce grade à l'indice majoré 293, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

### **17/3. Création d'un poste CAE Passerelle affecté au Camping Municipal du Heidenkopf.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2010, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un poste d'Adjoint Technique saisonnier affecté au camping du Heidenkopf.

L'emploi dont il s'agit (assistance à la gestion et entretien des sanitaires) pourrait être occupé par un agent sous C.A.E. passerelle et bénéficier ainsi des aides correspondantes de l'Etat et de la Région.

Le temps de travail de cet agent pourrait également être concentré sur la période d'ouverture de l'équipement.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

#### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 12 mars 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

de créer un poste d'agent contractuel sous C.A.E. passerelle avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2010 pour un coefficient d'emploi de 24/35° aux fins d'assurer une mission de gestion et d'entretien au camping municipal du Heidenkopf.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 29 Mars 2010**

**Niederbronn-les-Bains, le 29 Mars 2010**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**